

SAISIE IMMOBILIERE

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Clauses et conditions auxquelles seront vendus à l'audience des Saisies Immobilières du Tribunal de Grande Instance de Paris, présidée par Monsieur Le Juge de L'Exécution, au plus offrant et dernier enchérisseur, les immeubles suivants :

EN UN LOT :

**UN APPARTEMENT comprenant : entrée, double living, couloir, salle à manger, trois chambres avec leurs salles de bains ou douches, deux WC indépendants, cuisine, un cabinet de toilette, Pour 311,95 m² Carrez
Au premier étage**

Et UN BOX au sous-sol.

sis

2, 6, 8 et 10 boulevard SUCHET, 1, 3, 5, 5bis, 7 et 9 avenue du Maréchal MAUNOURY, 1 à 3 Place de Colombie, 2 et 4 Ernest HEBERT 75016 PARIS, cadastré Section DD N° 1 (Entrée 10 boulevard Suchet 75016 PARIS)

**Mise à prix : DEUX MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS
Ci : 2.300.000 €**

Saisis à l'encontre de La SCI SUCHET 10

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

La société dénommée BARCLAYS BANK PLC, société de droit anglais au capital autorisé de 3.040.001.000 livres sterling, dont le siège social est à Londres E14 5HP (ANGLETERRE), 1 Churchill Place, inscrite au « Register of Companies » sous le N° 1026167, avec succursale à MONTE CARLO, 31 avenue de la Costa, immatriculée au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de MONACO sous le N° 68S01191,

Agissant poursuites et diligences de Monsieur Francesco GROSOLI, Directeur Général et représentant légal de la succursale de la Barclays BANK PLC en Principauté de Monaco, nommé à cette fonction aux termes d'un acte sous seing privé établi en langue française à Londres, le 6 juin 2007, certifié le même jour par Maître Edward GARDINER, notaire public à Londres, apostillé le 7 juin 2007, et ayant les pouvoirs les plus étendus en vertu dudit acte, le tout déposé au rang des minutes de Maître Henry REY, Notaire à Monaco, le 28 juin 2007, domicilié en cette qualité en ladite succursale, 31 avenue de la Costa à Monaco,

Ayant pour Avocat constitué sur la présente poursuite de vente aux enchères publiques et ses suites Maître Marie José CHARPENTIER OLTRAMARE, Avocat au Barreau de PARIS, y demeurant 3 rue Danton 75006 PARIS - Tel. 01 56 81 25 25 – mjc.oltramare@juri-danton.fr - N° de Toque R 106.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES

EN VERTU de :

La copie exécutoire d'un acte notarié reçu par Maître Henri LETULLE, notaire associé à PARIS, le 20 décembre 2012, contenant prêt par la BARCLAYS BANK PLC à la SCI SUCHET 10, d'une somme de DEUX MILLIONS CENT MILLE EUROS (2.100.000 €), en principal, sur une durée initiale de CINQ (5) années, soit jusqu'au 20 décembre 2017. Ladite somme étant destinée à rembourser le CREDIT SUISSE à hauteur de 1.900.000 €. Sauf renouvellement de la durée du prêt, sur accord préalable de la Banque, le capital devait être remboursé en une seule fois au plus tard le 20/12/2017. Les intérêts ont été arrêtés au taux EURIBOR (Euro Inter-Bank Offered Rate) 3 mois, majoré de 1,75%, soit 1,939% l'an à titre indicatif compte tenu du taux EURIBOR 3 mois du 29/11/2012 s'élevant à 0,189% au 20/12/2017, payables trimestriellement les 20 mars, 20 juin, 20 septembre et 20 décembre de chaque année, la dernière échéance étant fixée avec le capital du prêt au 20/12/2017, laquelle n'a pas été honorée pour un montant de 2.100.000 € en capital à cette date.

Mise en demeure de s'exécuter par lettre RAR en date du 6/02/2018, visant le remboursement immédiat des sommes dues en principal, intérêts, frais, commissions et accessoires, puis par lettres RAR en dates, notamment, des 23/04/2018, 18/06/2018 et 31/07/2018, elle n'en a rien fait.

En vertu du titre susnommé, les biens dont s'agit sis 10 boulevard Suchet 75016 PARIS, ont fait l'objet :

- D'une inscription d'hypothèque conventionnelle publiée au SPF de PARIS 8, le 23/01/2013, volume 2013 V N° 133.

Le poursuivant sus dénommé et domicilié, a :

- suivant exploit de la SELARL LOTTE-CANTO, Huissier de Justice à PARIS, en date du 9 avril 2019, fait notifier commandement au débiteur à :

- **La société dénommée SCI SUCHET 10**, société civile immobilière au capital de 1.000 €, dont le siège est à 75016 PARIS, 10

boulevard SUCHET, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° 491 336 152, prise en la personne de son gérant en exercice demeurant en cette qualité audit siège,

D'avoir immédiatement à payer au requérant à l'acte, entre les mains de l'Huissier de Justice, ayant charge de recevoir, ou encore entre les mains de l'Avocat constitué, sus dénommé et domicilié :

La somme de 2.322.240,41 € euros en principal, intérêts arrêtés au 22/02/2019, outre intérêts contractuels ultérieurs jusqu'au paiement, comme tous autres dus, frais, émoluments, accessoires, droits, intérêts et actions, conservés par l'inscription, pour mémoire, sous peine de voir l'immeuble saisi, et se décomposant comme suit :

- Capital du prêt restant dû	2.100.000,00
€	
- Intérêts contractuels au taux EURIBOR 3 MOIS majoré de 1,75%, porté à 4,75% (du 20/12/2017 au 22/02/2019)	117.240,41
€	
- Intérêts contractuels ultérieurs dont la loi conserve le rang jusqu'à parfait paiement	MEMOIRE
MEMOIRE	
- Indemnité d'exécution forcée et production à ordre (5% du capital)	105.000,00
€	
- Frais, droits, indemnités, émoluments, frais et honoraires d'exécution, Renouvellement Inscriptions, assurances, accessoires et autres, Conservés par l'inscription, évalués sauf à parfaire dans la limite de 420.000 € – 105.000 € = 315.000 € conservés par l'inscription.....	MEMOIRE
<u>TOTAL SAUF MEMOIRE(S)</u>	<u>2.322.240,41 €</u>

Ce commandement a été publiés pour valoir saisie de l'immeuble ci-après désigné au Service de la Publicité foncière de Paris 8, **le 3 juin 2019 volume 2019 S N° 16.**

L'assignation au débiteur saisi a été délivrée le 25 juillet 2019 pour **l'audience d'orientation du jeudi 19 septembre 2019 à 10h.**

DESIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

VENTE EN UN LOT

Dans un ensemble immobilier situé 2, 6, 8 et 10 boulevard SUCHET, 1, 3, 5, 5bis, 7 et 9 avenue du Maréchal MAUNOURY, 1 à 3 Place de Colombie, 2 et 4 Ernest HEBERT 75016 PARIS, cadastré Section DD N° 1, Lieudit 1 PL DE COLOMBIE, pour une contenance de 01 ha 31 a 25 ca.

(Entrée 10 boulevard Suchet 75016 PARIS)

Comprenant :

- Un corps de bâtiment portant le n° 2 du boulevard Suchet
- Un corps de bâtiment à la suite du précédent portant le n° 10 de l'avenue du Maréchal Maunoury,
- Un corps de bâtiment portant le n° 10 du boulevard Suchet
- Un corps de bâtiment contigu au précédent portant le n° 9 de l'avenue du Maréchal Maunoury,
- Un corps de bâtiment portant le n° 6 du boulevard Suchet
- Et un petit hôtel particulier portant le N°5 de l'avenue du Maréchal Maunoury,

- Sous l'ensemble de ces bâtiments, sous-sol comprenant divers boxes pour voiture automobile, et auquel on accède par une rampe sise 1 place de Colombie.

- **LE LOT N° 661** : Bâtiment 10 boulevard Suchet Paris 16^{ème}, escalier Maître, au premier étage à gauche en sortant de l'ascenseur, un appartement « H1 », comprenant entrée, double living, couloir, salle à manger, trois chambres avec leurs salles de bains ou douches, deux WC indépendants, cuisine, un cabinet de toilette,

Pour une superficie de 311,95 m² Carrez ainsi qu'il résulte d'un certificat établi par le Cabinet PAILLARD, 64 boulevard de Charonne 75020 PARIS.

Et les 172/20.790,50^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble.

- **LE LOT N° 1000** : Bâtiment 1 Place de Colombie Paris 16^{ème}, au sous-sol, un box numéro 110,

Et les 25/20.790,50^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble.

Ainsi qu'il résulte d'un extrait de la matrice cadastrale 2018.

Tels que lesdits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

OBSERVATION

- **Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés ont fait l'objet :**

- **d'un règlement de copropriété** en date du 17/06/1954, déposé au rang des minutes de Maître BURTHERMIQUE, notaire à Paris, par acte en date du 9/12/1954, dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} Bureau des hypothèques de la Seine le 03/03/1955 Volume 2427 N°6,

- Modifié selon PV de l'assemblée générale des copropriétaires tenue le 4/06/1970 et de son annexe constituée par le nouvel état descriptif de l'immeuble, déposés au rang des minutes de Me BURTHERMIQUE, notaire susnommé, par acte en date du 28/07/1970, publié au 3^{ème} Bureau des Hypothèques de la Seine, le 09/02/1971, volume 37 N°2,

- Modifié à nouveau selon acte reçu par Me BURTHERMIQUE, notaire, le 24/02/1972, publié au 8^{ème} bureau des Hypothèques de Paris le 18/04/1972, volume 391 N° 8.

- Modifié encore, aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Paul MOULIADE, notaire à Paris, le 14/03/1985, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 2/04/1985, Volume 4363 N°15,

- Puis aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Paul MOULIADE, notaire à Paris, le 19/05/1989, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 9/10/1989, Volume 1989 P N°5336,

- Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Paul MOULIADE, notaire à Paris, le 21/01/1992, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 28/02/1992, Volume 92 P N°1036,

- Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Paul MOULIADE, notaire à Paris, le 21/01/1992, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 28/02/1992, Volume 92 P N°1037,

- Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Paul MOULIADE, notaire à Paris, le 4/11/1993, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 24/12/1993, Volume 93 P N°6355,
- Aux termes d'un acte reçu par Maître MOULIADE, notaire à Paris, le 17/11/1994, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 29/12/1994, Volume 1994 P N°7286,
- Aux termes d'un acte reçu par Maître MOULIADE, notaire à Paris, le 23/09/1999, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 22/10/1999, Volume 1999 P N°7142,
- Aux termes d'un acte reçu par Maître MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, notaire à Paris, le 20/09/2006, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 13/10/2006, Volume 2006 P N°6867,
- Aux termes d'un acte reçu par Maître GAMET, notaire à Paris, le 9/02/2010, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 17/05/2010, Volume 2010 P N°2849,
- Aux termes d'un acte reçu par Maître FREMEAUX, notaire à Paris, le 7/04/2011, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 28/04/2011, Volume 2011 P N°2634,
- Aux termes d'un acte reçu par Maître BUSSIÈRE-PIETTE, notaire à Meudon, le 6/10/2011, dont une copie authentique a été publiée au 8^{ème} Bureau des Hypothèques de Paris, le 21/11/2011, Volume 2011 P N°7555, et d'un acte rectificatif dudit notaire en date du 13/10/2011, publié audit bureau des hypothèques le 21/11/2011 Volume 2011 P N° 7566, et d'une attestation rectificative valant reprise pour ordre établie par ledit notaire le 13/12/2011, publié audit bureau des hypothèques le 20/12/2011, Volume 2011 P N°8190, outre une attestation rectificative établie par ledit notaire le 13/12/2011, publiée le 20/12/2011, Volume 2011 P N°8194,
- Aux termes d'un acte reçu par Me GAGNIARD, notaire à Paris, le 2/07/2012, publié le 30/08/2012, Volume 2012 P, N°5657.
- Aux termes d'un acte reçu par Me ROUVRAIS, notaire à Paris, le 12/05/2014, publié le 28/11/2014 Volume 2014 P N° 5969, avec reprise pour ordre publiée le 24/02/2015 Volume 2015 D N° 1472,
- Aux termes d'un acte reçu par Me MICHELEZ, notaire à Paris, le 13/12/2017, publié le 29/12/2017 Volume 2017 P N° 7304,
- Enfin, d'un acte reçu par Me EMILIEN, notaire à Paris, le 02/08/2018, publié le 22/08/2018 Volume 2018 P N° 5029.

- Les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés ont fait l'objet **d'un procès verbal descriptif** établi par Maître Valérie CANTO de la SELARL LOTTE ET CANTO, Huissier de Justice à PARIS en date du 3 mai 2019 dont une copie est annexée au présent cahier des charges.

ORIGINE DE PROPRIETE

L'origine de propriété qui va suivre est extraite d'un acte d'acquisition reçu par Maître Jean Louis CASAGRANDE, notaire à Paris, en date du 28/09/2006, publié au SPF de PARIS 8, le 13/11/2006, Volume 2006 P N°7501, avec RPO du 22/11/2006 volume 2006 D N° 12718

EN CE QUI CONCERNE LA PARTIE SAISIE :

Les biens et droits immobiliers présentement mis en vente appartiennent à :

La société dénommée SCI SUCHET 10, société civile immobilière au capital de 1.000 €, dont le siège est à 75016 PARIS, 10 boulevard SUCHET, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° 491 336 152, prise en la personne de son gérant en exercice demeurant en cette qualité audit siège

Pour les avoir acquis :

DE : LA FONDATION DE France, Etablissement privé reconnu d'utilité publique par Décret de Monsieur Le président de la République en date du 9 janvier 1969, publié au Journal Officiel du 15 janvier 1969, Identifiée au SIREN sous le N° 784 314 908 00020 et au SIRET sous le N° 784 314 908, non immatriculée au RCS, ayant son siège 40 avenue Hoche 75008 PARIS

Moyennant le prix de 1.400.000 € payés à hauteur de 1.250.000 € au moyen d'un prêt qui lui avait été consenti par la BANQUE ESPIRITO SANTO ET DE LA VENETIE, et pour le solde des deniers de l'acquéreur.

ORIGINE ANTERIEURE

En ce qui concerne l'origine antérieure, l'adjudicataire en fera son affaire personnelle et il est d'ores et déjà autorisé à se procurer à ses

frais exclusifs tous actes de propriété antérieurs qu'il avisera, toutes autorisations lui étant données par le poursuivant, lequel ne pourra en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.